



NOTE D'ORIENTATION: MESURES NON TARIFAIRES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Mettre la zone de libre-échange continentale africaine au service des femmes

Recommandations politiques

- 01** Incorporer des dispositions dans le protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce afin de relever les défis systémiques et de réduire les barrières liées au commerce auxquels sont confrontées les agricultrices et les commerçantes.¹
- 02** Élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf qui intègrent des engagements et des indicateurs liés à la dimension de genre pour la mise en œuvre des chapitres relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC).²
- 03** Élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre pour appuyer le financement et le déploiement de programmes de gestion de la conformité. Les interventions doivent veiller à ce que les entrepreneures et les commerçantes puissent comprendre les exigences légales et les droits à payer, et se conformer aux exigences commerciales.
- 04** Faciliter et promouvoir la participation des femmes, des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes, et des coopératives et associations de commerçantes dans les discussions politiques. Sur la base des discussions politiques, les décideurs politiques doivent intégrer les considérations de genre dans les mesures non tarifaires (MNT) dans le cadre de la ZLECAf, et doivent également garantir des ressources humaines, financières et techniques appropriées pour appuyer de manière adéquate la mise en œuvre réussie de l'intégration de la dimension de genre.
- 05** Renforcer les capacités des commerçantes et des agricultrices, notamment en matière de culture numérique, afin qu'elles adoptent et utilisent le mécanisme en ligne relatif aux barrières non tarifaires (BNT), qui doit être disponible dans les langues locales et dans une terminologie simplifiée pour atteindre des groupes nationaux plus larges.
- 06** Créer un marché électronique africain en tant qu'instrument complémentaire de la ZLECAf, qui fournisse aux commerçantes et aux femmes propriétaires de MPME des informations détaillées sur les produits et les services, le pays d'origine et les coûts, en donnant la priorité aux entreprises exportatrices détenues par des femmes.

1. Dans ce document, les termes «agricultrices» et «commerçantes» englobent les femmes productrices, transformatrices, commerçantes (y compris les commerçantes transfrontalières) et les entrepreneures de micro, petites et moyennes entreprises dans le secteur agroalimentaire. Ces terminologies englobent de multiples groupes et reflètent l'hétérogénéité des activités de production et de commerce des femmes dans le secteur agroalimentaire. Les femmes jouent souvent des rôles multiples le long des nœuds des chaînes de valeur agroalimentaires – les petites commerçantes sont aussi souvent des transformatrices, et les entrepreneures de micro et petites entreprises s'engagent aussi fréquemment dans le commerce intrarégional.

2. Pour une analyse plus approfondie des questions sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce dans le cadre des mesures non tarifaires et de leur incidence sur les femmes participant au secteur agricole, veuillez vous référer aux notes d'orientation respectives de la FAO et du CCI sur ces sujets.

Introduction

Au cours des dernières décennies, le commerce international dans le secteur agricole a de plus en plus favorisé la réduction du recours à certaines mesures qui entravent les échanges – telles que les droits de douane, les subventions à l'exportation et les mesures d'appui interne ayant des effets de distorsion sur les échanges. Parallèlement à la réduction de ces mesures, les mesures non tarifaires (MNT) sont de plus en plus omniprésentes dans le secteur agroalimentaire (FAO, 2017). Le recours aux MNT est devenu de plus en plus complexe et pose de plus grands défis aux exportations internationales et régionales de produits agroalimentaires des pays en développement. Ces mesures étouffent également le commerce intra-africain. Les MNT affectent tous les commerçants, mais les femmes du secteur agroalimentaire peuvent subir des impacts différents de ceux des hommes. Les effets pour les femmes peuvent également être fonction de leur rôle dans l'économie.

Cette note d'orientation analyse la manière dont les MNT peuvent promouvoir ou entraver la participation des femmes au secteur agroalimentaire en Afrique subsaharienne. Elle analyse ainsi trois aspects principaux:

- les dimensions de genre des MNT dans le secteur agroalimentaire et l'impact spécifique sur les femmes selon leur rôle – travailleuses, entrepreneuses, commerçantes et consommatrices;
- les interventions proposées sur les MNT dans le cadre de la ZLECAf et la manière dont l'application d'une perspective de genre aux MNT peut contribuer à garantir que celles-ci ne deviennent pas des obstacles au commerce pour les femmes;
- des recommandations politiques pour informer et guider la manière dont l'appropriation nationale de la ZLECAf peut garantir que les MNT tiennent compte de la dimension de genre.

La dimension de genre des mesures non tarifaires dans le secteur agroalimentaire

Le recours aux MNT peut être un outil politique puissant pour appuyer et renforcer la participation des femmes au commerce. Toutefois, si les MNT ne sont pas utilisées correctement, elles peuvent devenir des obstacles pour les femmes dans le secteur agroalimentaire.

La mise en œuvre de MNT par les pays importateurs, exportateurs et de transit est souvent motivée par des objectifs légitimes de politique publique, tels que la protection de la santé publique, la sécurité des consommateurs et la préservation de l'environnement. Par exemple, dans l'intérêt de la santé humaine et de l'environnement, le contrôle des fruits et légumes importés est indispensable pour empêcher l'introduction de parasites ou de maladies qui pourraient être préjudiciables à la fois aux humains et aux produits cultivés localement. Ces mesures ne sont pas nécessairement des obstacles au commerce intentionnels. Cependant, les MNT peuvent devenir des barrières non tarifaires (BNT) selon la manière dont elles sont mises en œuvre et appliquées par les agences gouvernementales responsables, et en particulier si la dimension de genre n'est pas comprise ou prise en considération.

Les BNT sont considérées comme un sous-ensemble de MNT motivé par une «intention protectionniste ou discriminatoire», et sont largement considérées comme (i) affectant le coût des affaires à la hausse; et (ii) plus difficiles à supprimer que les droits de douane (Molapo, 2021). Parmi les exemples courants de BNT figurent les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC), les exigences administratives, les réglementations, les règles d'origine et les processus d'octroi de licences (Tralac, 2022).

La présence de BNT paralyse à la fois le commerce intra-africain et les échanges sur l'ensemble du continent. Des études montrent que les pays africains pourraient gagner 20 milliards d'USD



Définition des mesures non tarifaires

Mesures non tarifaires: mesures politiques autres que les tarifs douaniers habituels qui peuvent potentiellement avoir un effet économique sur le commerce international des marchandises, modifiant les quantités échangées ou les prix, voire les deux

MESURES TECHNIQUES

MESURES NON TECHNIQUES

MESURES TECHNIQUES

Exigences techniques spécifiques aux produits, généralement déterminées en vertu d'objectifs de politique publique relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement

MESURES NON TECHNIQUES

Restrictions quantitatives (quotas, licences d'importation non automatiques), mesures tarifaires et logistique ou canaux de distribution obligatoires

Mesures non tarifaires mises en œuvre pour des raisons légitimes

PAYS IMPORTATEURS:

pour garantir la santé et la sécurité des consommateurs, préserver l'environnement, protéger l'industrie nationale, et assurer le contrôle de la qualité

PAYS EXPORTATEURS:

pour garantir l'approvisionnement adéquat du marché national, assurer le contrôle de la qualité et la valeur optimale à l'export

SOURCE: CNUCED. 2019. *Classification internationale des mesures non tarifaires*. Genève.

chaque année en s'attaquant à ces barrières au niveau continental, contre 3,6 milliards d'USD en éliminant les droits de douane (CNUCED, 2020).

Les MNT sont plus fréquentes dans le secteur agroalimentaire en raison des exigences techniques imposées principalement par les mesures SPS et les OTC. Pour les produits agroalimentaires, les OTC couvrent souvent les caractéristiques techniques (telles que l'étiquetage et la commercialisation) ainsi que la traçabilité, en particulier pour les

aliments transformés. En comparaison, les mesures SPS sont plus importantes pour les produits animaliers, les fruits et légumes et les huiles (FAO, 2017). Ces mesures techniques peuvent servir à accroître la confiance des consommateurs dans les biens ou produits importés. Dans le même temps, nombre d'entre elles entraînent inévitablement une augmentation des coûts commerciaux, en particulier pour les petits et moyens agripreneurs et commerçants – qui sont majoritairement des femmes.

L'élaboration et la mise en œuvre des procédures de contrôle ne doivent pas devenir un fardeau pour les opérateurs. Des périodes d'attente inutilement longues, des exigences réglementaires lourdes, des coûts de mise en conformité excessifs et l'imprévisibilité du processus peuvent tous avoir un impact négatif sur la facilité des échanges. Les femmes du secteur agroalimentaire sont particulièrement touchées en raison des multiples contraintes liées au genre qui les empêchent de s'engager plus efficacement dans le secteur agroalimentaire et d'accroître les avantages qu'elles tirent du commerce.

La compréhension de l'impact des MNT sur la dimension de genre aidera les décideurs politiques à élaborer des politiques et des interventions ciblées qui intègrent cette dimension et s'attaquent efficacement à ces contraintes. La section suivante approfondit l'impact des MNT sur les agricultrices et les commerçantes selon leur rôle dans l'économie.

L'impact des mesures non tarifaires sur les femmes dans le secteur agroalimentaire

De manière générale, l'ensemble des économies profite des avantages cumulés du commerce international. Cependant, au sein des économies, tout le monde n'en profite pas de la même manière. Les femmes, en particulier, peuvent être gravement désavantagées par des coûts commerciaux localisés, qui sont fonction de leurs compétences, de leur lieu de travail, du secteur dans lequel elles travaillent et de leur rôle dans l'économie. Pour les femmes impliquées dans des activités commerciales, les MNT sont associées à des coûts commerciaux élevés dans un certain nombre de domaines critiques: le coût de l'information (accès à l'information et identification des exigences de conformité); le coût de la conformité (respect des exigences relatives aux produits); le coût de la démonstration de la conformité (par exemple, la certification); et les coûts indirects liés au temps (par exemple, les retards aux frontières) (CNUCED, 2022).

Les agricultrices et les commerçantes ignorent souvent les exigences de conformité pour leurs produits et ne sont pas toujours en mesure de comprendre les informations techniques. L'accès aux informations pertinentes constitue un sérieux problème pour les femmes peu

alphabétisées et peu éduquées, sans doute parce que les informations sur les MNT sont souvent fournies uniquement dans les langues officielles, qu'elles utilisent une terminologie technique et qu'elles peuvent être disséminées dans différentes institutions. Même lorsque les exigences sont comprises, la demande et l'obtention de la documentation de certification pertinente nécessitent du temps et de l'argent pour se rendre dans les grandes villes. Les agricultrices agricoles et les commerçantes à petite échelle disposent de peu de temps et de ressources limitées pour se consacrer aux activités commerciales et liées au commerce. La mise en conformité implique souvent un investissement initial et l'accès à des ressources techniques, productives et financières. Cela représente une charge financière pour les commerçantes et les agricultrices, qui, la plupart du temps, n'ont pas d'accès direct à ces ressources.

L'application des MNT peut affecter différemment les hommes et les femmes – en termes de coûts de mise en conformité et de niveaux de protection (CNUCED, 2022). Pour de nombreuses femmes, la capacité à se conformer aux MNT et à bénéficier des protections qu'elles offrent dépend de leur rôle dans l'économie. Les travailleuses, les cheffes d'entreprise, les commerçantes, les consommatrices et les cheffes de famille peuvent être confrontées à différents obstacles. Il est donc essentiel de comprendre l'impact des MNT sur les femmes selon le rôle qu'elles jouent dans l'économie et d'identifier le large éventail de barrières – à la fois à la frontière et par-delà la frontière – qui freinent la participation des femmes au commerce.

En tant qu'ouvrières agricoles

Les femmes sont surreprésentées en tant que main-d'œuvre non qualifiée et faiblement rémunérée dans les secteurs de l'agriculture, de la production et de la transformation des denrées alimentaires. Le secteur a tendance à avoir une incidence plus élevée de MNT et la mise en conformité est plus compliquée pour les productrices et les transformatrices. L'absence de réglementation solide en matière de santé et de sécurité dans le secteur agroalimentaire expose les travailleuses à des pratiques agricoles dangereuses, à des produits chimiques et à des intrants nocifs, avec un accès limité ou inexistant

à des équipements de sécurité et d'assainissement pour limiter leur exposition (CNUCED, 2022).

En tant qu'entrepreneures et commerçantes du secteur agroalimentaire

Les commerçants formels et informels se caractérisent souvent par leur petite taille et leur esprit d'entreprise. En Afrique, jusqu'à 70 pour cent de tous les petits commerçants informels sont des femmes, qui vendent principalement des produits agroalimentaires et des produits transformés à faible valeur ajoutée (Koroma *et al.*, 2017). Ces commerçantes sont souvent les principaux soutiens de famille et disposent de peu de temps et de ressources limitées. Une gestion inefficace des douanes et des frontières, une bureaucratie et des exigences administratives excessives, ainsi qu'une infrastructure de facilitation des échanges mal conçue, entravent leurs activités commerciales. Pour ces petites commerçantes, ces obstacles se traduisent par une perte quotidienne de temps et d'argent. La participation des femmes au commerce est également étouffée par les problèmes liés à la corruption, au harcèlement et aux violences sexistes, ainsi que par le manque d'accès au financement.

Pour les petits commerçants, qu'ils soient formels ou informels, les MNT sous la forme d'exigences SPS, de certifications techniques et d'exigences professionnelles constituent également des obstacles au commerce (FAO et CUA, 2021). En ce qui concerne plus particulièrement le commerce transfrontalier informel, le manque de compétences limite l'accès des femmes commerçantes à l'économie formelle, ce qui ne les incite pas à respecter les mesures SPS et les enferme davantage dans des activités commerciales informelles (FAO et CUA, 2021). Les MNT sont également présentes sous la forme de contraintes logistiques et de transport qui créent des obstacles majeurs pour les entreprises en raison d'exigences non harmonisées et de règles différentes d'un pays africain à l'autre. Les coûts du transport sont également extrêmement élevés et peuvent représenter de 50 à 60 pour cent des coûts de commercialisation. Ces coûts peuvent encore être plus élevés en cas d'obstacles (FAO, 2021). Sur l'ensemble du continent, les agricultrices et les petites commerçantes commercialisent principalement des produits agricoles frais et des produits agroalimentaires. Les coûts élevés de transport et de logistique, ainsi

que la longueur des procédures, peuvent nuire à la durée de conservation de ces marchandises, car elles nécessitent des installations de stockage au froid et un dédouanement rapide au passage des frontières.

Toute une série de MNT nuisent donc à la compétitivité des femmes commerçantes et cheffes d'entreprise du secteur agroalimentaire. Ces mesures constituent également un obstacle à la participation des petites opératrices économiques à l'économie formelle.

En tant que consommatrices et cheffes de famille

Lorsqu'on examine l'impact des MNT sur les femmes en tant que consommatrices, un certain nombre de facteurs déterminent si une réduction des MNT pourrait réellement profiter aux femmes, ou au contraire entraver davantage leur accès aux ressources et aux biens en tant que consommatrices (von Hagen, 2014). Par exemple, la suppression des barrières commerciales peut accroître la disponibilité d'importations moins chères (produits agroalimentaires ou autres), mais à la question de savoir qui va en bénéficier, la réponse dépend du type de produit et de l'utilisateur final.

Lorsque l'application des MNT augmente le prix des produits agroalimentaires, les consommatrices et les ménages dirigés par des femmes – qui ont souvent un revenu disponible inférieur à celui des ménages dirigés par des hommes – risquent de souffrir d'insécurité alimentaire et de tomber dans la pauvreté. Par exemple, les exigences SPS en Afrique subsaharienne ont eu un impact négatif sur les prix intérieurs des denrées alimentaires, les rendant, selon les estimations, 13 pour cent plus élevés que ceux de produits similaires exempts de distorsions (FAO et CUA, 2021). Un trop grand nombre de mesures d'importation non techniques (telles que les quotas, les licences et les mesures de contrôle des quantités) peut également rendre des produits essentiels inabordable (céréales, manioc, riz, semoule de maïs et fruits et légumes frais) et inaccessibles aux consommatrices et aux ménages dirigés par des femmes (CNUCED, 2022).

La ZLECAf peut jouer un rôle primordial en veillant à ce que les MNT ne deviennent pas des obstacles au commerce pour les femmes dans le secteur agroalimentaire. La section suivante identifie comment les MNT, prises dans le cadre

de la ZLECAf, peuvent faciliter ou entraver la participation des femmes dans ce secteur.

Genre et mesures non tarifaires au sein de la ZLECAf et du secteur agroalimentaire

Dans le cadre de la ZLECAf, le commerce intra-africain des produits agricoles devrait augmenter de 20 à 30 pour cent d'ici 2040 (Songwe, 2019), élargissant et stimulant l'accès au marché intrarégional pour un secteur qui se définit de manière cruciale par ses taux élevés de participation des femmes sur l'ensemble du continent. Toutefois, pour que cela devienne une réalité, les gouvernements africains et les communautés économiques régionales (CER) doivent veiller à ce que les MNT ne deviennent pas involontairement des obstacles au commerce dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf.

L'élimination des BNT contribuerait grandement à faciliter la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises et à réduire le coût du commerce transfrontalier. La ZLECAf concentre ses efforts sur les BNT plutôt que sur les MNT en général. L'article 4(a) de l'accord instaurant la ZLECAf précise que les États parties «éliminent progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises».

L'article 1(e) du protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises définit les BNT comme des «obstacles qui entravent le commerce par des mécanismes autres que l'imposition de tarifs douaniers». L'annexe 5 de l'accord instaurant la ZLECAf traite spécifiquement des BNT: son objectif est «de mettre en œuvre les dispositions du protocole sur le commerce des marchandises en vue d'éliminer les barrières non tarifaires». En ce sens, elle prévoit (i) des structures institutionnelles pour l'élimination des BNT; (ii) une catégorisation générale des BNT dans la ZLECAf; (iii) des outils d'établissement de rapports et de suivi; et (iv) une facilitation des résolutions aux BNT identifiées. Les orientations proposées sur la catégorisation

générale des BNT figurant à l'article 3 de cette même annexe sont les suivantes:

- participation des gouvernements au commerce et aux pratiques restrictives tolérées par les gouvernements;
- procédures d'entrée douanières et administratives;
- obstacles techniques au commerce;
- mesures sanitaires et phytosanitaires;
- restrictions spécifiques; et
- taxes sur les importations.

La mise en place du mécanisme de la ZLECAf pour l'identification, la notification, la résolution, le suivi et l'élimination des BNT est décrite à l'article 12 de l'annexe 5. Ce mécanisme permet aux États parties d'identifier, de signaler et de suivre les BNT, principalement par le biais d'un portail en ligne³. Les outils sont à la disposition des grandes et des petites entreprises et permettent aux commerçants de signaler tout obstacle commercial qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs activités commerciales transfrontalières. Le système est similaire à ceux développés dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et dans la Zone de libre-échange tripartite⁴.

Lorsqu'un problème est signalé, il est suivi et résolu par l'autorité gouvernementale compétente. Le processus est appuyé par l'Unité de coordination des BNT⁵ au sein du Secrétariat de la ZLECAf, le Sous-comité des BNT (comprenant des parties prenantes des secteurs public et privé) et les points focaux nationaux sur les BNT.

Si le mécanisme est facilement accessible en ligne, le système permet également aux petits commerçants de déposer des plaintes et de recevoir des communications par SMS – une caractéristique importante compte tenu du faible taux de pénétration des smartphones chez les femmes sur le continent (Molapo, 2021). La convivialité du mécanisme de notification permet aux petits commerçants et aux entrepreneurs d'avoir plus facilement accès à des recours en cas d'obstacles au commerce. Toutefois, il est possible

3. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.tradebarriers.africa/>.

4. La zone de libre-échange tripartite se compose des trois CER africaines suivantes: le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

5. L'article 7 de l'annexe 5 stipule que la fonction principale de l'Unité de coordination des BNT est de «coordonner l'élimination progressive des BNT», «en collaboration avec le Sous-comité des BNT, les points focaux nationaux et les unités des communautés économiques régionales (CER) sur les BNT et tout autre forum travaillant dans le même domaine».

de faire évoluer ce mécanisme pour qu'il intègre davantage la dimension de genre afin d'aborder les réalités des petites entrepreneuses agricoles et des commerçantes.

La ZLECAf comprend des dispositions spécifiques sur l'égalité de genre et sur les femmes fournisseurs de services dans le cadre de l'accord et des protocoles déjà opérationnels. La négociation et la finalisation de protocoles supplémentaires tels que le protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce offrent aux décideurs politiques et aux négociateurs l'occasion d'analyser l'impact des MNT sur les femmes selon leur rôle dans l'économie. Ce faisant, les décideurs politiques auront la possibilité de comprendre comment les MNT peuvent faciliter ou entraver la participation des femmes dans le secteur agricole en tant que



Suivi et suppression des barrières non tarifaires: un exemple régional

Le comité tripartite COMESA-CEA-SADC a élaboré et mis en place un système de suivi, de notification et d'élimination des BNT, qui permet aux parties de signaler et de suivre la résolution des barrières rencontrées dans le cadre de leurs activités commerciales dans la région. Le système a permis d'améliorer la transparence et s'est appuyé sur la méthode «naming-and-shaming» (nommer et embarrasser) pour éliminer les BNT.

SOURCE: CCI. 2019. *Empowering women through trade facilitation in the context of the African Continental Free Trade Area*. Genève.

commerçantes, entrepreneuses, travailleuses et consommatrices dans le contexte spécifique de la ZLECAf.

La ZLECAf offre également aux gouvernements africains l'opportunité de s'assurer que des mécanismes commerciaux sensibles au genre soient parties intégrantes des stratégies nationales de mise en œuvre. D'emblée, il est essentiel que les décideurs africains aux niveaux national et régional évaluent si les options politiques associées à la réduction des coûts liés aux MNT sont équitables, respectueuses de l'égalité de genre et applicables. Afin de réduire les coûts associés aux MNT et leurs effets de distorsion, il est indispensable de comprendre les éléments suivants: (i) l'industrie/ le secteur spécifique en question; (ii) l'impact sur les femmes et les hommes selon leur rôle spécifique au sein de ce secteur; et (iii) la possibilité que la mise en œuvre d'une MNT pourrait avoir des effets néfastes à long terme sur la croissance économique nationale.

Comme de nombreuses formes de MNT servent des objectifs de politique publique, leur impact sur le commerce est très souvent indirect. Les MNT sont souvent difficiles à éradiquer sans perturber leur objectif initial (comme la protection de la santé humaine, la préservation de l'environnement, ou la sécurité des plantes et des animaux) (CNUCED et Banque mondiale, 2018). Il est essentiel pour les négociateurs et les décideurs politiques de la ZLECAf de minimiser les effets négatifs des MNT sur les petits entrepreneurs et commerçants afin de garantir leur compétitivité et leur accès au marché dans le cadre du commerce intrarégional. Dans le secteur agricole, il est encore plus crucial de donner la priorité aux entrepreneuses agricoles et aux négociantes. L'objectif n'est pas de supprimer les MNT, mais d'appliquer des mesures rentables pour donner aux petites négociantes les moyens de mieux respecter les règles commerciales (CNUCED et Banque mondiale, 2018).

Recommandations politiques pour des mesures non tarifaires intégrant la dimension de genre

La lutte contre les BNT – à la fois aux frontières et au-delà les frontières – contribuera à améliorer et à simplifier les processus commerciaux dans toute l'Afrique. Au fil du temps, cela contribuera à réduire le temps et les coûts associés au commerce pour les agricultrices et les commerçantes.

Les principales recommandations ci-dessous fournissent des conseils sur la manière de rendre les MNT sensibles à la dimension de genre pour les femmes dans le secteur agroalimentaire.

- **Incorporer des dispositions dans le protocole de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce afin de relever les défis systémiques et de réduire les barrières liées au commerce auxquels les femmes sont confrontées selon leur rôle dans l'économie.**

Ces dispositions garantiront que le protocole est adapté à son objectif et que les BNT ne se dissimulent pas sous d'autres formes lorsque les femmes cherchent à améliorer leur participation à l'économie. En abordant les contraintes et les obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles commercent sur le continent, le protocole appuiera un environnement propice aux femmes, leur permettant d'utiliser la ZLECAf pour accéder à des marchés plus vastes, améliorer leur compétitivité et participer aux chaînes de valeur régionales.

- **Élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf qui intègrent des engagements et des indicateurs liés à la dimension de genre pour la mise en œuvre des chapitres relatifs aux mesures SPS et aux OTC dans le cadre de la ZLECAf.**

Les exigences en matière de sécurité des produits et de certification des produits agroalimentaires dans le cadre de la ZLECAf doivent être prioritaires. Bien que les annexes relatives aux mesures SPS et aux OTC aient déjà été finalisées, les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf doivent aborder la manière de rendre les mesures sensibles au genre. Ces stratégies doivent également inclure des dispositions pour que des ressources humaines, financières et techniques appropriées soient allouées pour appuyer une mise en œuvre réussie.

- **Élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre pour appuyer le financement et le déploiement de programmes de gestion de la conformité** afin de s'assurer que les entreprises comprennent les exigences légales et les droits à payer, et qu'elles se conforment aux exigences commerciales. Ces programmes doivent accorder une attention particulière aux entreprises dirigées par des femmes et combler les lacunes de connaissances des petites commerçantes et des cheffes d'entreprise. Cela

leur permettra de comprendre et de respecter toutes les lois applicables sur leurs marchés d'intérêt et contribuera à limiter les pertes financières liées aux MNT (Molapo, 2021).

- **Aider les femmes du secteur agroalimentaire à accéder aux informations sur les politiques et les marchés.** Il s'agit

notamment d'appuyer les MPME dirigées par des femmes, les coopératives de femmes et les associations de commerçantes, les réseaux régionaux et nationaux, les intermédiaires et les services aux entreprises. Il s'agit de faciliter et de promouvoir la participation de représentantes des femmes dans les discussions politiques afin d'aborder les contraintes et les opportunités dans l'élaboration des politiques, la budgétisation, le suivi et l'évaluation. Cela permettra d'informer et d'orienter l'intégration de la dimension de genre lors de l'élaboration et de l'inclusion des MNT dans la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf au sein des pays signataires.

- **Renforcer les capacités des agripreneures et des commerçantes afin qu'elles puissent utiliser le mécanisme en ligne relatif aux BNT et en tirer profit.** Cet outil est

une étape cruciale dans la promotion de la transparence et la résolution rapide des BNT. Le fait que ce mécanisme soit accessible à toutes les entreprises africaines est particulièrement important. Cependant, de nombreuses agripreneures et commerçantes transfrontalières n'ont peut-être pas accès aux ressources numériques nécessaires pour tirer pleinement parti de ce mécanisme. Les actions spécifiques suivantes visant à améliorer l'accès des femmes à ses avantages devraient être prises en considération:

- proposer une formation et un renforcement des capacités – notamment en matière de culture numérique – aux commerçantes et aux agripreneures afin de garantir l'adoption et l'utilisation de l'outil;
- former et sensibiliser les fonctionnaires des douanes à l'impact des BNT sur les commerçantes et les agripreneures et à la manière de lever ces barrières au commerce;
- rendre le mécanisme en ligne relatif aux BNT disponible dans les langues locales, avec une terminologie simplifiée pour permettre aux commerçantes et

aux femmes propriétaires d'entreprises d'utiliser l'outil (Tralac, 2022).

- **Créer un marché électronique africain en tant qu'instrument complémentaire de la ZLECAf**, qui fournisse aux commerçantes et aux femmes propriétaires de MPME des informations détaillées sur les produits et les services, le pays d'origine et les coûts. Il s'agit de donner la priorité aux entreprises exportatrices détenues par des femmes

pour combler le manque de connaissances sur l'accès aux marchés et les exigences connexes (qui fonctionnent souvent comme des MNT de facto pour les commerçantes et les agricultrices). Ces efforts doivent être complétés par des programmes d'appui visant à améliorer la culture numérique des femmes et à accroître l'accès aux technologies numériques (Secrétariat de la ZLECAf, *et. al*, 2022). ●

Bibliographie

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2017. *Non-tariff measures in agricultural trade*. Note d'orientation commerciale n° 26. Rome.

www.fao.org/3/i8002e/i8002e.pdf

FAO. 2021. *Saisir les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour une autonomisation économique des femmes dans l'agriculture*. Accra.

<https://doi.org/10.4060/cb6966fr>

FAO et CUA (Commission de l'Union africaine). 2021. *Framework for boosting intra-African trade in agricultural commodities and services*. Addis-Abeba.

<https://doi.org/10.4060/cb3172en>

Koroma, S., Nimarkoh, J., You, N., Ogalo, V. et Owino, B. 2017. *Formalization of informal trade in Africa: Trends, experiences and socio-economic impacts*. Accra, Bureau régional de la FAO.

www.fao.org/3/i7101e/i7101e.pdf

Molapo, K. 2021. *Strengthening effectiveness in tackling non-tariff barriers (NTBs): The role of the private sector*. Genève, ITC et CNUCED.

www.shetrades.com/application/files/8516/3233/3303/SheTrades_AfCFTA_NTb_EN.pdf

Secrétariat de la ZLECAf, PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et ONU Femmes. 2022. *The engine of trade in Africa: amplifying the voices of women across Africa on how to make the AfCFTA Protocol on Women and Youth in Trade work for development*. Accra.

www.undp.org/africa/publications/engine-trade-africa

Songwe, V. 2019. *Intra-African trade: A path to economic diversification and inclusion*. Washington, DC, Brookings Institution.

www.brookings.edu/research/intra-african-trade-a-path-to-economic-diversification-and-inclusion/

Tralac. 2021. *Intra-Africa trade by REC: 2021 update*.

Consulté le 7 février 2023.

www.tralac.org/documents/resources/infographics/4624-intra-africa-trade-by-rec-2021-update/file.html

Tralac. 2022. *Making the AfCFTA NTB mechanism work for women traders*. Stellenbosch, tralac.

www.tralac.org/documents/resources/factsheets/4739-afcfta-factsheet-making-the-afcfta-ntb-mechanism-work-for-women-traders-december-2022/file.html

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2019. *Classification internationale des mesures non tarifaires*. Genève.

https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2019d5_fr.pdf

CNUCED. 2020. "Online tool to remove trade barriers in Africa goes live". Dans: *CNUCED*. Consulté le 11 février 2023.

<https://unctad.org/news/online-tool-remove-trade-barriers-africa-goes-live>

CNUCED. 2022. *Neutral policies, uneven impacts: Non-tariff measures through a gender lens*. Genève.

<https://unctad.org/publication/neutral-policies-uneven-impacts-non-tariff-measures-through-gender-lens>

CNUCED et Banque mondiale. 2018. *The Unseen Impact of Non-Tariff Measures: Insights from a new database*. Genève.

<https://unctad.org/publication/unseen-impact-non-tariff-measures-insights-new-database>

Von Hagen, M. 2014. *Trade and gender – Exploring a reciprocal relationship: Approaches to mitigate and measure gender-related trade impacts*. Katmandou, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

www.oecd.org/dac/gender-development/GIZ_Trade%20and%20Gender_Exploring%20a%20reciprocal%20relationship.pdf

À propos du programme FAO-CCI Autonomiser les femmes et améliorer leurs moyens de subsistance grâce au commerce agricole: Tirer parti de la Zone de libre- échange continentale africaine

Mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (CCI), ce programme vise à appuyer les femmes productrices, transformatrices, commerçantes et entrepreneures, ainsi que les coopératives et les associations de femmes, formelles et informelles, afin qu'elles saisissent les opportunités générées par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) dans les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

La première phase (déc. 2021 à déc. 2022) du programme a permis de renforcer les capacités de 160 femmes productrices, transformatrices, commerçantes, et membres de coopératives et d'associations de femmes, d'organiser des dialogues politiques impliquant des institutions gouvernementales, le Secrétariat de la ZLECAf, des associations professionnelles

de femmes, etc., de produire un certain nombre de notes d'orientation, et d'analyser la chaîne de valeur de la pêche et celle du soja à la volaille, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

Au cours de sa deuxième phase (jan. 2023 à déc. 2023), le programme s'appuiera sur les succès obtenus lors de la première phase, étendra son travail d'analyse et de renforcement des capacités au Sénégal et à la République-Unie de Tanzanie, et introduira une composante pilote sur un accès au financement sensible au genre pour les femmes entrepreneures dans le secteur agroalimentaire.

Pour de plus amples informations sur le programme, veuillez contacter raf-gender@fao.org ou womenandtrade@intracen.org.

Remerciements

Cette note d'orientation a été préparée par Asmita Parshotam avec la contribution de Harriet Gayi. Elle a été élaborée sous la direction d'Edison Yap, d'Alina Fetisova, et de Faith Tigere (CCI), ainsi que de Clara Park, de Silvia Rizzotto et de Julia Guimarães (FAO).

Citer comme suit: FAO et CCI. *Note d'orientation: mesures non tarifaires dans le secteur agricole - Mettre la zone de libre-échange continentale africaine au service des femmes*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc6265fr>



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO